

mier Pasteur. Tous y assisteront autant que possible ; et ils s'abstiendront pour cela d'aller au-devant de l'Evêque.

3o. Une demi-heure environ après notre arrivée dans la paroisse, Nous ferons Notre entrée solennelle à l'Eglise, avec les cérémonies prescrites par la sainte Liturgie.

4o. Après avoir chanté l'Oraison du saint Patron, Nous bénirons solennellement le clergé et le peuple, et puis Nous donnerons l'absolution générale après laquelle on publiera une indulgence plénière accordée par N. S. P. le Pape aux personnes bien disposée qui, s'étant confessées et ayant communié, prieront pendant la Visite à l'intention du Souverain Pontife.

5o. Ce sera après avoir accompli ces rites religieux que, retournant au presbytère, Nous ferons l'examen des comptes des Marguilliers, de l'inventaire des biens-meubles et immeubles de la Fabrique, des registres de baptêmes, mariages et sépultures, des livres de délibérations de paroisse et de fabrique. Nous visiterons les vases sacrés, ornements, linges et livres destinés au culte divin. Nous visiterons aussi l'église, la sacristie, le cimetière, le presbytère et toutes les dépendances, pour Nous assurer si tout est en bon ordre.

6o. Le lendemain, Nous célébrerons la sainte messe vers six heures ; et Nous tiendrons l'assemblée des marguilliers à l'heure qui aura été annoncée la veille.

7o. Vers les huit heures, il y aura une instruction après laquelle Nous donnerons la Confirmation aux personnes qui auront été préparées à recevoir ce grand sacrement et qui présenteront un billet signé du Curé ou du Vicaire et rédigé en la forme prescrite au Rituel pour être ainsi enregistré dans le livre à ce destiné.

8o. Après la Confirmation, il se dira une messe pendant laquelle les nouveaux confirmés recevront la sainte communion.